

Délibération n° 2020-21
du Conseil d'administration du 8 décembre 2020
relative à l'adoption du compte-rendu
de la séance du 7 juillet 2020

Membres du Conseil d'administration en exercice : 35

Membres présents et représentés au début de la séance : 33

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Sur proposition du président,

Le Conseil d'administration

Décide

Le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2020 joint à la présente délibération est adopté

Abstentions : 4

Votes contre : 0

Votes pour : 29

Affichage le 8 décembre 2020

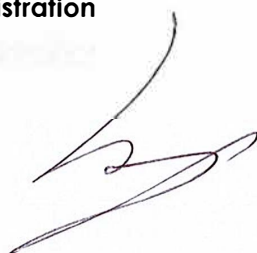
Publication au registre des actes de l'Etablissement le 08/12/2020

Transmission au contrôle de légalité le 09/12/2020

Délibération certifiée exécutoire le 24/12/2020

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé



Onze membres pour un campus

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord

CAMPUS CONDORCET Paris–Aubervilliers

Cité des humanités et des sciences sociales

Procès-verbal du Conseil d'administration n° 17 du 07.07.2020 Réuni par visioconférence

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 7 juillet 2020 à 9h30 au 8 cours des Humanités à Aubervilliers, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé.

Membres du Conseil d'administration présents :

| | |
|--------------------------------|---|
| Mme Annick Allaigre | Cheffe d'établissement de l'université Paris 8 |
| M. Jean-Pierre Astruc | Chef d'établissement de l'université Paris 13 |
| Mme Capucine Boidin | Représentante du chef d'établissement de l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3 |
| M. Fabrice Boudjaaba | Représentant du chef d'établissement du CNRS |
| Mme Michelle Bubenicek | Cheffe d'établissement de l'École Nationale des Chartes |
| M. Christophe Prochasson | Chef d'établissement de l'EHESS |
| M. Jean-Michel Verdier | Chef d'établissement de l'EPHE |
| M. Jean-François Balaudé | Président de l'EP Campus Condorcet - personnalité qualifiée |
| Mme Michèle Gendreau-Massaloux | Conseillère d'Etat - Personnalité qualifiée |
| Mme Agnès Magnien | Directrice déléguée aux collections de l'institut national de l'audiovisuel –Personnalité qualifiée |
| M. Gautier Auburtin | Membre élu 'autres personnels' |
| M. Timothée Bonnet | Membre élu 'autres personnels' |
| Mme Francine Filoche | Membre élue 'autres personnels' |
| Mme Sylvie Hureau | Membre élue 'enseignants-chercheurs' |
| M. Patrick Simon | Membre élu 'enseignants-chercheurs' |
| Mme Cécile VIDAL | Membre élue 'enseignants-chercheurs' |
| M. Mamadou Embalo | Membre élu 'étudiant' |
| M. Michel Mena | Membre élu 'étudiant' |

Pouvoirs donnés :

| | |
|-----------------------------|---|
| Mme Ghislaine Azémard | Représentante du chef d'établissement de la FMSH Pouvoir donné à M. Jean-François Balaudé |
| Mme Françoise Banat-Berger | Directrice des Archives Nationales-Personnalité qualifiée Pouvoir donné à Mme Michelle Bubenicek |
| M. Jean-Pierre Duport | Préfet honoraire – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Jean-François Balaudé |
| M. Philippe Gervais-Lambony | Chef d'établissement de l'université Paris Nanterre Pouvoir donné à Mme Annick Allaigre |
| Mme Faten Hidri | Vice-Présidente représentante de la Région Ile de France Pouvoir donné à Mme Annick Allaigre |
| Mme Laura Pages | Membre élue 'autres personnels' Pouvoir donné à M. Gautier Auburtin |
| M. Yann Petel | Conseiller à la cour des comptes- personnalité qualifiée Pouvoir donné à Mme Agnès Magnien |
| Mme Magda Tomasini | Cheffe d'établissement de l'INED Pouvoir donné à M. Christophe Prochasson |

• Excusé-es :

| | |
|----------------------|--|
| M. Georges Haddad | Chef d'établissement de l'université Paris 1 |
| M. Yves Saint-Geours | Président de l'institut des Amériques – Personnalité qualifiée |
| Mme Camille Lefebvre | Membre élue 'enseignants-chercheurs' |
| Mme Hamza Glaglou | Membre élue 'étudiant' |
| Mme Samya Mokhtar | Membre élue 'étudiant' |

Assistaient en outre à la séance

Monsieur Olivier Rousseau, Agent comptable du Campus Condorcet
Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet

Monsieur David Bérinque, Directeur général du Campus Condorcet
Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire
Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales
Monsieur Clément Fernandez, Contrôleur budgétaire académique

(La séance est ouverte à 9heures 30, sous la présidence de M. Jean-François Balaudé.)

En préambule, M. le Président Jean-François Balaudé indique que Mme Nathalie Mayet, directrice des affaires générales de l'EPCC, va désormais assister aux séances du conseil d'administration.

Le quorum étant atteint, le conseil peut avoir lieu.

Point 1 : Délibération des modalités de vote à distance

Au vu de la crise sanitaire, nombreux sont les établissements qui ont recours aux modalités de vote à distance, d'où la proposition présentée ce jour.

Ce principe n'a pas été mis en œuvre en l'absence de délibérations présentées lors du dernier conseil d'administration convoqué exceptionnellement suite à la demande de certains membres.

A ce jour, l'état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'au 10 août 2020 permet la mise en œuvre des modalités de vote présentées. Ces dernières pourront faire l'objet de modifications, d'évolutions en fonction des circonstances et d'un potentiel retour à la normale, voire devenir pérennes en fonction des décisions gouvernementales.

Concernant l'émargement des membres, en raison de l'impossibilité de signer physiquement la liste d'émargement, un émargement virtuel est réalisé. Il permet d'établir le quorum en fonction du nombre de membres présents ou représentés.

Cet émargement virtuel consiste pour chaque membre de se signaler de la manière suivante :

- activer sa caméra et son microphone ;
- écrire sur le fil de la discussion écrite de la conférence audiovisuelle qu'il est présent.

Au sein du Campus Condorcet, l'outil informatique utilisé pour la conférence audiovisuelle est Avaya ; cet outil nous permet depuis le début du confinement de pouvoir faire nos réunions en visioconférence, mais présente quelques contraintes.

L'outil ne permet pas l'option levez le doigt afin de permettre aux membres de pouvoir interagir en levant la main.

Ainsi, durant le conseil d'administration, les membres devront activer leur caméra ou écrire dans l'onglet « conversation » ou par mail afin de faire connaître leur choix de vote.

La séance de ce jour est enregistrée ce qui permettra la rédaction du procès-verbal et l'enregistrement ne sera conservé que jusqu'à validation par l'ensemble des membres de ce compte rendu.

M. Jean-Michel Verdier s'interroge sur les modalités relatives aux bulletins à vote secret qui n'est pas évoqué dans le point 6.

A cette question, M. Jean-François Balaudé précise que le principe présenté est celui de la levée de main, car l'outil Avaya ne possède pas l'option bulletin à vote secret, mais précise qu'une adresse mail dédiée est à disposition afin que chacun puisse voter en toute confidentialité et ensuite procéder au dépouillement.

M. Jean-François Balaudé précise que des logiciels permettent cette option : le logiciel Belenios développé par l'INRIA qui permet le vote électronique en toute transparence ; ou le logiciel Balotilo mais qui ne permet pas l'utilisation des procurations.

La délibération relative au point 1 a été adoptée à l'unanimité.

Point 2 : Désignation d'une personnalité qualifiée

Suite à la démission de Mme Fadela Benrabia, ancienne Préfète pour l'égalité des chances nommée Préfète d'Eure-et-Loir, l'ensemble du bureau propose en vue de son remplacement comme personnalité qualifiée Mme Anne Coste de Champeron, sous-préfète de Seine-Saint-Denis. Cette dernière va effectuer très prochainement une visite au sein du campus.

La délibération relative au point 2 a été adoptée à l'unanimité.

Point 3 : PV du 3 mars 2020

Une demande de correction a été demandée par Mme Sylvie Hureau qui souhaite le retrait de son nom figurant page 2 ; la raison de son absence n'étant pas due au mouvement de grève tel que précisé.

La délibération relative au point 3 a été adoptée avec 1 abstention.

Point 4 : PV du 7 mai 2020

M. Mamadou Embalo souhaite s'exprimer sur le procès-verbal non représentatif selon lui des propos tenus par lui-même. Il considère que certains éléments n'ont pas été repris en intégralité et que le PV ne relaye pas l'ensemble de sa pensée et de son expression. M. Jean-François Balaudé fait remarquer que le compte rendu n'est pas un verbatim et qu'il n'y a pas reprise de toute l'intégralité des échanges entre les interlocuteurs, et qu'il s'agit d'un compte rendu synthétique.

Il a été demandé à M. Mamadou Embalo de faire parvenir ces observations et modifications concernant le compte rendu au président avant la prochaine séance.

M. Embalo s'interroge sur l'absence de représentants des collectivités. Il est rappelé que des élections ont eu lieu et que de nouveaux représentants vont être désignés prochainement.

Le point 4 a été reporté au prochain Conseil d'administration.

Point 5 : Point d'actualités

En liminaire, le Président indique qu'il aurait souhaité faire un point plus avant sur les demandes CPER et précise que le CPER va donner lieu à attribution de moyens pour les projets notamment immobiliers. Le président confirme que le lancement du CPER sera opéré aux dates initialement prévues. Les signatures de CPER se feront donc en fin d'année ou au tout début de l'année 2021.

Le Président précise qu'il aura des échanges avec la DGSIP à la fin juillet sur les sujets immobiliers et CPER.

Sont attendus des financements pour une partie au moins des projets de la phase 2 dans le cadre du CPER. Mais à quelle hauteur ?

La répartition résultera d'un équilibre global et d'arbitrages au sein des enveloppes Région et Etat.

Il y a beaucoup de demandes portées par les établissements d'enseignement supérieur d'Ile-de-France. Un arbitrage doit s'exprimer et nous espérons qu'une partie de nos demandes seront satisfaites.

Le président rappelle que Jean-Marc Bonnissieu avait porté au nom de l'EPCC une demande de financement global pour l'ensemble de la phase 2 prenant en considération le fait qu'un début de programmation phase 2 pouvait être réalisée sous la forme du projet bâtiment EPHE. Pour tout le reste, l'EPCC avait demandé un financement dans le cadre du CPER.

Une discussion est conduite sur l'avenir du 54 Bd Raspail.

Le Président précise que dans le cadre du dépôt du projet CPER, Jean-Marc Bonnissieu avait évoqué la question du 54 Bd Raspail dont la vente pouvait être susceptible de contribuer au financement de la phase 2.

Aujourd'hui, il semble que cette hypothèse se précise. L'EHESS avait pris position dans ce sens et avait précisé son intention de rejoindre le Campus Condorcet.

La position de la FMSH pourrait évoluer sur le sujet.

Un chantier doit être conduit l'an prochain, demandé par la direction immobilière de l'Etat, qui est d'élaborer un SPSI. C'est un schéma Pluriannuel de stratégies immobilières, un document cadre important qui fixe les grands enjeux immobiliers de construction, d'usage de valorisation et toutes questions importantes et capitales pour le campus. Le SPSI sera un instrument fort de la stratégie pour les années à venir du Campus Condorcet.

Concernant les chantiers en cours, le Campus a subi un retard pour les chantiers conduits par la Région pour l'EHESS et le GED. Les retards sont liés à la suspension des activités pendant la période Covid. Les chantiers ont repris. Il y aura un décalage de livraison, qui sera précisé quand tous les impacts de la crise sanitaire (y compris sur les entreprises sous-traitantes) auront été mesurés par les maîtrises d'œuvre.

A ce jour, la livraison du bâtiment GED est prévue pour janvier 2021 avec une ouverture progressive à partir de juillet 2021 pour une ouverture au public définitive à partir de la rentrée. Il y a un temps d'emménagement d'installation fort long des collections, mais l'accès aux ressources électroniques est possible depuis le début d'année. Le GED hors les murs, fermé mi-mars, fonctionne sous forme de guichet de prêt ouvert au public depuis le mois de juin.

La livraison du bâtiment EHESS est prévue pour avril 2021.

Le chantier de La Chapelle est lancé, l'enquête d'utilité publique a été également lancée. L'équipe va s'attacher au lancement du projet du bâtiment EPHE qui a un financement assuré.

Concernant la reprise d'activités au sein du campus, l'évolution de la situation sanitaire est plutôt favorable avec un desserrement des contraintes tout en étant très prudent et en mettant en place des règles à respecter et à faire respecter.

Il est constaté une présence des équipes au sein du Campus loin d'être à 100% de présence effective conformément aux préconisations nationales

Il y a une bascule de plus en plus vers le présentiel dans une forme de retour des équipes maîtrisée avec des consignes sanitaires appliqués, des dispositifs en place.

Le travail des équipes en lien avec ENGIE est salué.

Le président rappelle la fermeture de l'ensemble des bâtiments du Campus à l'exception de l'INED durant la période du 1^{er} au 15 août. La décision prise cette année au regard de la situation est apparue comme raisonnable.

Concernant la rentrée prochaine, le président rappelle que nous sommes suspendus aux directives qui nous sont données et à leurs évolutions éventuelles en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Ayant perçu le besoin exprimé d'un équipement des salles de l'EPCC pour permettre l'enseignement hybride, l'enregistrement de séance, la réalisation de podcast etc, un plan d'équipement des salles a été arrêté et va être mis en œuvre durant les semaines à venir pour permettre à la rentrée un équipement de 40 salles avec deux niveaux d'équipements (17 salles d'enseignements)

Ceci va permettre aux utilisateurs de se saisir des instruments.

Le centre de colloque ouvrira à la rentrée prochaine de septembre.

Des discussions sont menées pour savoir à quel moment réouvrent la maison des chercheurs et le faculty club mais vraisemblablement à la rentrée.

Le Campus doit s'assurer d'une fréquentation minimale permettant l'ouverture.

Sont attendues les nominations de personnes représentant les collectivités suite aux élections du 28 juin dernier. Cela concerne les villes d'Aubervilliers, de Paris, Plaine commune et la Métropole du Grand Paris. Le Président indique qu'il va prendre attache et rencontrer les différents maires et présidents pour présenter le projet Campus.

Nous allons avoir un contrôle de la Cour des comptes à partir du mois de septembre. Beaucoup d'établissements représentés ici ont été passés en revue, le tour du Campus Condorcet arrive.

Point 6 : Rapport d'activité 2019

Le Président présente le rapport d'activité 2019 qui est le fruit d'un travail collectif.

Le Président remercie l'équipe en charge de l'élaboration du document et rappelle que c'est un document d'appui qui permet de balayer l'ensemble des évènements de l'année 2019. Cette année a vu le campus ouvrir ses portes, ses bâtiments investis et occupés, les enseignements menés, les administrations s'y installer...

C'est une année pivot.

Sont décrites dans le document les activités déployées, tout ce qui a ponctué avant et après l'installation, la vie du campus sur site et hors les murs.

C'est aussi une vision de l'effectif du Campus, de la manière dont il évolue.

L'ensemble de l'activité a été retracé. Il était aussi important de retracer toutes les activités des équipes qui œuvrent parfois dans l'ombre comme les fonctions supports.

L'année 2019 a été marquée par la création de l'agence comptable et le développement des fonctions ressources humaines.

Une remarque est faite par Mme Cécile VIDAL qui regrette que dans la présentation de l'activité scientifique, soit représentée une seule femme Barbara Cassin présidente du conseil scientifique parmi des hommes d'un certain âge. Elle trouverait intéressant de mettre en avant des jeunes chercheurs et chercheuses.

Cela pose la question de la programmation des activités, des cafés et de qui est invité aux conférences. Il faudrait impliquer plus les jeunes et montrer que la recherche n'est pas seulement menée par des aînés. M. Jean-François Balaudé confirme qu'il faut être attentif aux distorsions que peut produire un document. La recherche est faite par les jeunes générations d'hommes et de femmes, de femmes et d'hommes et cela doit être reflété par les documents qui sont ensuite produits et qui ont un caractère de bilan.

Le Président sera plus attentif pour les rapports futurs.

Le rapport d'activité a été voté à l'unanimité, aucune abstention, aucun vote contre.

Point 7 : La reprise d'ancienneté des agents contractuels mise à disposition au sein de l'EPCC

Le Campus peut depuis la fin d'année 2019 recruter des agents contractuels en propre et reprendre les mises à dispositions et ainsi gérer sa masse salariale.

L'objectif de la délibération présentée est de permettre que les recrutements d'agents contractuels intervenant suivant une mise à disposition se fassent selon une reprise de l'ancienneté acquise dans les fonctions occupées dans le cadre de la mise à disposition.

L'agent se verra proposer une offre d'embauche précisant la reprise de son ancienneté et ses conditions d'emplois avant qu'il ne démissionne de sa structure pour intégrer le campus.

L'agent pourra intégrer le campus avec cette garantie avant ou à la fin de sa mise à disposition.

Les représentants du personnel se disent satisfaits de cette délibération mais au vu de la rédaction du projet s'interrogent sur la sécurité juridique pour l'agent qui démissionne et qui de fait n'a pas la garantie contractuelle de se voir reconduit dans un nouveau contrat.

Ils s'interrogent également sur l'application d'une disposition qui prévoit que si un agent refuse un contrat, il peut être soumis à un licenciement. Les représentants rappellent que des discussions ont eu lieu sur le sujet et que l'intégration n'était pas obligatoire pour les agents qui étaient en droit, au vu des propositions faites, de donner suite ou non.

Il est important de protéger les agents.

Le Président rappelle que les choses se feront simultanément. L'agent va bénéficier d'une proposition de recrutement avant démission et intégration. Il n'y aura pas d'incertitude ou de temps en suspens.

Le process concerne les agents recrutés par le campus dans l'hypothèse de reprise de l'ancienneté acquise lors de la mise à disposition au sein du campus.

Aujourd'hui, la solution de mise à disposition est incommode et lourde, et n'avait le mérite que de trouver une solution transitoire au besoin de l'EPCC. La logique conduit à aller vers un recrutement direct. On ne lancera le process qu'avec la garantie donnée d'un recrutement effectif au Campus Condorcet. Ce sera une démarche négociée et approuvée par l'ensemble des parties à l'avantage des agents qui sera menée.

La délibération ne prévoit pas le licenciement mais prévoit de mettre en œuvre un accompagnement des agents mises à disposition au sein du Campus Condorcet au moment de leur intégration au sein du Campus.

Les représentants évoquent l'arrêté qui octroie la possibilité de recruter des contractuels mais qui évoque également la possibilité de recruter des fonctionnaires, et souhaitent savoir ce qui est bloquant pour les fonctionnaires.

Le Président indique qu'il faut que l'on soit expressément autorisé à le faire, et pour cela le décret ne suffit pas. Il y a une réelle volonté du Ministère d'aller dans ce sens et nous espérons être en capacité en fin d'année.

Nous ne pouvons pas passer aux RCE à strictement parler, et une formule doit être trouvée pour nous permettre d'obtenir cette autorisation de gestion.

La délégation de la Ministre ne permet aujourd'hui qu'une délégation partielle et nécessite l'autorisation évoquée pour être en capacité de gérer la population des titulaires.

Les représentants des membres 'autres personnels' demandent s'il y a possibilité de présenter les contrats en amont de la démission.

Le président répond que c'est la procédure qui est mise en œuvre.

Les représentants des membres 'autres personnels' demandent pourquoi le sujet n'a pas été présenté au comité technique, il est précisé que ce point relève de la compétence du Conseil.

La délibération relative au point 7 a été adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Convention gestion de l'indemnisation de chômage entre l'EPCC et pôle emploi

L'établissement public Campus Condorcet souhaite conventionner avec Pôle Emploi pour qu'il assure la gestion de l'indemnisation chômage des agents.

Tout employeur public est tenu d'assurer ses agents en cas de perte de leur emploi.

Deux possibilités existent :

- Soit l'établissement Campus Condorcet assure lui-même ses agents et verse des allocations ;
- Soit l'établissement Campus Condorcet conclut une « convention de gestion » avec Pôle emploi.

L'établissement souhaite conclure une convention de gestion.

La proposition émise va dans ce sens.

Le rapport détaille les modalités d'exercice de cette convention.

M. Bonnet demande si une étude a fait un comparatif entre le coût interne et externe.

Le Président rappelle que nous ne pouvons déterminer le nombre de personnes concernées et le coût d'indemnisation pour une année 1. Des projections pourront être réalisées dans le futur.

La gestion interne nécessite l'achat d'un logiciel dédié, des compétences pointues qui sont difficiles à mettre en œuvre aujourd'hui. La gestion externalisée par des professionnels est plus adéquate, et va dans le sens aujourd'hui de nombreux établissements et ministères qui conventionnent avec Pôle Emploi.

M. Bonnet souhaite connaître le coût de prise en charge d'un dossier.

Nous avons un droit d'entrée de 15000 euros au démarrage de la convention puis un coût de gestion de 92 euros par dossier et de 6,67 euros en cas de retraitement.

Les frais de gestion font l'objet d'une avance qui correspond à 1% des montants indemnisés.

La délibération relative au point 8 a été adoptée à l'unanimité.

Point 9 : Aides aux projets scientifiques suite aux appels à projets

Le Président rappelle qu'il est demandé d'approuver la liste des bénéficiaires permettant de conduire des ateliers Condorcet, des journées doctorales selon le cadrage fixé.

Le conseil scientifique a retenu les projets proposés. Un financement est prévu de 2500 euros pour les Ateliers Condorcet, et 1500 euros pour les Journées doctorales.

Malgré la crise sanitaire, nous avons reçu un nombre important de dossiers qui montrent une belle diversité d'approches disciplinaires des sujets abordés. Beaucoup d'établissements sont représentés. Le calendrier de l'appel à projets avait été prolongé jusqu'au 15 mai.

Ont été reçus 38 dossiers au total pour les Ateliers Condorcet et les Journées doctorales. Un conseil scientifique s'est tenu pour valider les dossiers reçus pour l'appel à projets.

Sur les 38 dossiers, il est proposé de choisir 10 dossiers pour les Ateliers Condorcet pour un montant de 2500€ et une durée de 2 ans, et 10 dossiers pour les Journées doctorales pour un montant de 1500€ et une durée d'1 an.

M. Jean-Michel Verdier fait remarquer que malgré les circonstances nous avons reçu de très beaux projets intéressants.

Le président indique que la prolongation a été la bienvenue et cela traduit une belle dynamique.

M. Gautier Auburtin fait remarquer son étonnement sur le faible montant des aides accordées et la dispersion dans des projets qui pourraient obtenir des financements d'un autre ordre.

On arrive à un montant de 40 000 euros de subventions scientifiques à l'année. Il pourrait être intéressant d'avoir une réflexion conjointe entre le CS et le CA sur la politique de l'établissement en terme de soutien à la recherche. L'établissement vit sur un acquis de plusieurs années : conférences Condorcet, les appels à projets... Aujourd'hui, il peut y avoir une opportunité de refonder le soutien à la recherche en lien avec le taux d'occupation de l'hôtel à projets...

Le Président rappelle qu'il est important que les Ateliers Condorcet et les Journées doctorales soient relancés après une année blanche car cela répond à une préoccupation partagée. Cela permet de faire de la germination et un amorçage des projets. Lors que le projet prend, il conviendra de se demander si le campus continue à accompagner les projets émergents ou s'il faut s'articuler avec d'autres dispositifs. Des propositions devront être faites et des discussions à mener avec les membres pour étoffer cette dimension d'appui à l'activité scientifique. On est au début. Il y a sans doute plus à faire.

La délibération relative au point 9 a été adoptée à l'unanimité.

Point 10 : Signature d'un avenant relatif à la modification de l'annexe V3 Commerce du Contrat de partenariat en vue de la création et de l'exploitation d'une brasserie

La délibération présentée vise à conclure et signer l'avenant relatif à la modification de l'annexe V3 Commerce du Contrat de partenariat en vue de la création et de l'exploitation d'une brasserie. Il y a urgence à délibérer sur le sujet, les échanges permettant de finaliser l'avenant présenté.

Cela conditionne le lancement effectif des travaux qui permettront l'ouverture de la brasserie qui répondra à des besoins. Elle doit prendre place au pied du bâtiment de recherche sud.

Il s'agit au regard des préoccupations exprimées par des exploitants de préciser des points qui relevaient de l'annexe V3 du contrat de partenariat.

Nous avons dans le 2 du rapport présenté, l'ensemble des modifications introduites dans l'annexe y compris jusqu'à la désignation du bénéficiaire et du nom choisi.

L'article 2.1.1 concerne l'autorisation de la réalisation d'un fonds de commerce

L'article 2.1.2 concerne la date de mise en service pour laquelle des discussions sont en cours pour apporter plus de cohérence.

L'article 2.1.3 concerne la Fixation de la part variable des recettes Annexes dues à l'EPCC ; la part fixe restant à 30 000 euros valeur 2015 indexée selon la formule suivante :

$$L = L0 * (ILC/ILC0)$$

ILC : indice des loyers commerciaux

Le critère de fixation de la part variable est modifié par l'avenant.

L'annexe V3 prévoit initialement que la part variable est convenue avec l'EPCC à l'occasion du point de rencontre à l'issue des cinq premières années.

L'avenant fixe cette part variable à compter du 5ème anniversaire de la Date Effective de Mise en Service, à un montant fixe annuel de 40 000 (quarante mille) € HT valeur 2015, indexé selon la formule suivante :

$$L = L0 * (ILC/ILC0)$$

ILC : indice des loyers commerciaux

L'article 2.1.4 concerne la modification de l'indemnisation dans le cas où l'EPCC ne souhaite pas continuer avec l'exploitant de la brasserie à la fin normale ou anticipée du Contrat de Partenariat.

La modification est la suivante : si « l'EPCC souhaite poursuivre l'exploitation de la Brasserie avec un autre exploitant ou modifier l'usage des locaux, il indemniserà le Titulaire (et par transparence des sous-contrats, l'exploitant de la Brasserie) de la valeur de la clientèle développée par l'exploitant de la Brasserie Cette indemnité (« I ») est estimée à un montant forfaitaire égal à soixante-dix (70) % de la moyenne arithmétique annuelle des chiffres d'affaires dûment justifiés des trois dernières années précédant le terme du Contrat de Partenariat, de date à date. I est également réputée couvrir le coût des immobilisations non amorties au terme du Contrat de Partenariat. »

En cas de fin anticipée du Contrat de Partenariat (et par voie de conséquence de l'autorisation d'exploiter la Brasserie) :

« Que l'EPCC souhaite poursuivre l'exploitation de la Brasserie avec un autre exploitant ou modifier l'usage des locaux, il indemniserà le Titulaire (et par transparence des sous-contrats, l'exploitant de la Brasserie) en lui versant une indemnisation égale à la somme de :

- La valeur non amortie des immobilisations telle qu'elle résulte de la comptabilité de l'exploitant de la Brasserie et

- *L'indemnité I telle que définie ci-dessus, étant entendu que, en cas de fin anticipé survenant moins de trois ans avant la Date de Mise en Service, l'indemnité I sera égale à 70% de la moyenne des chiffres d'affaires constatés depuis la Mise en Service). »*

Il y a une sorte de reprise du fond ce qui sécurise l'exploitant.

L'article 2.1.5 concerne Choix du nouvel Exploitant de la brasserie

Le choix du nouvel exploitant par l'EPCC fait le 24 janvier 2020 est intégré dans l'avenant. Il s'agit de : SAS LES HERITIERS.

Le nom de la brasserie choisi par l'EPCC est L'Eurêka.

L'article 2.1.6 concerne les modifications des conditions de définition des projets architecturaux et d'exploitation

Concernant les conditions générales d'exploitation de la brasserie (horaires d'ouverture, type d'événements pouvant y être accueillis, règles de bon voisinage et de sécurité à respecter...), l'annexe V3 prévoit initialement qu'un règlement intérieur, établi avec l'EPCS et soumis à son approbation, définira ses conditions.

L'avenant modifie la réalisation de ce règlement intérieur par la réalisation d'un cahier des charges d'exploitation établi par le Titulaire avec l'exploitant de la Brasserie et soumis à l'approbation de l'EPCC pour définir les conditions générales d'exploitation de la Brasserie.

Concernant les conditions de définition du projet d'aménagement, l'avenant intègre un cahier des charges technique définissant les contraintes mises à l'Exploitant de la brasserie sur les lots techniques du bâtiment non présent initialement dans l'annexe V3.

M. Auburtin souligne que la société a déjà une adresse au 30 rue Waldeck Rochet et s'inquiète sur l'offre qui sera proposée et propose que des garanties soient prises pour éviter des tarifications importantes.

Le président confirme que la société est en charge d'un autre établissement sur la place du Front populaire et rappelle qu'il était attendu une offre de carte avec des gammes échelonnées.

La délibération relative au point 10 a été adoptée à l'unanimité.

Le président rappelle que la liste des contrats, conventions et marchés signés a été communiquée.

Point 11 : Point divers

M. Embalo sollicite la présentation d'un rapport sur les consommations énergétiques des bâtiments pour le prochain conseil d'administration.

(La séance est levée à 12 heures.)